

N° 86
mai
2021

Le Mot du Maire

C'est avec impatience que nous avons attendu le mois de Mai, « Le joli mois de Mai ». Nous pouvons maintenant nous éloigner un peu plus de notre domicile, revoir nos amis, nos proches.

C'est aussi au cours de ce mois que, progressivement, nous pouvons reprendre nos habitudes de vie mises en arrêt depuis quelques mois, évidemment tout en respectant les gestes barrières. Malheureusement, le virus est encore présent et même si beaucoup d'entre nous sont vaccinés, nous devons rester vigilants.

Pendant cette période de crise sanitaire, la vie communale a suivi son cours, avec une organisation particulière. Les conseils municipaux ont eu lieu à huis clos.

Le 8 avril, à huis clos, le compte administratif 2020 et le budget primitif 2021 ont été votés. Je vous les laisse découvrir dans ce ROSEL Infos.

Les travaux que nous avons projetés en collaboration avec la Communauté Urbaine sont, pour certains réalisés tel que l'aménagement de la voie cyclable sur le chemin du Ferrage permettant ainsi de relier le bourg de Rosel au hameau de Gruchy en toute sécurité, la réfection des trottoirs, rue de la Porte des Champs tant attendue par les riverains.

D'autres sont en cours, tel l'enfouissement des réseaux au hameau de Gruchy.

Les travaux de compétence communale : la mise en place d'un columbarium au nouveau cimetière, la pose de défibrillateurs au bourg et au hameau seront réalisés au cours du second semestre.

Je tiens à remercier mes adjoints pour leur bonne relation avec les services de la Communauté Urbaine et les entreprises pour mener à bien tous ces chantiers.

Les 20 et 27 juin prochains, nous aurons à élire les conseillers départementaux et régionaux et, exceptionnellement, ce vote aura lieu dans la salle du presbytère. Ces deux scrutins et le respect des gestes barrières nous ont amenés à changer de lieu.



Les cérémonies du 8 mai

Exceptionnellement, c'est à 17h que nous nous sommes retrouvés, le 8 mai, pour commémorer l'anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne. Après les monuments aux morts de Secqueville en Bessin et de Lason, nous avons déposé une gerbe au monument aux morts de Rosel pour ensuite rejoindre celui de Rots.

Un grand merci à Jean VOISIN, Auguste LECOMTE, Francis JULIEN, René GROSMEISNIL, nos porte-drapeaux, toujours aussi fidèles à leur poste.

Directeur de la publication :

Véronique MASSON

Réalisation :

Didier MAUGER

Alain ROUSSEAU

Béatrice TURBATTE

Renseignements sur la
publication :

Tel.: 02 31 80 01.51

Courriel :

mairie-rosel@wanadoo.fr

Site : www.rosel.fr

Le Compte administratif 2020

Il ressort un excédent de la section de fonctionnement de 25 123.99 €, en augmentation par rapport à 2020. Cette diminution des dépenses est due à la crise sanitaire que nous connaissons actuellement, les dépenses ont été minimales.

En section d'investissement, nous avons peu investi en 2020 du fait de la crise sanitaire et du renouvellement de l'équipe municipale. L'investissement s'est porté sur l'achat de matériel informatique.

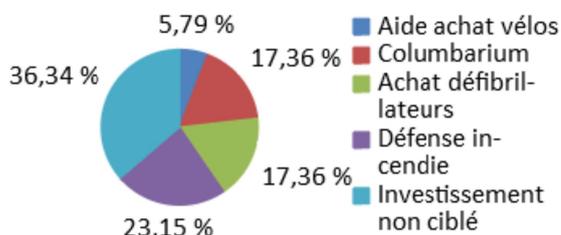
Le Budget primitif 2021

La section de fonctionnement est présentée en équilibre à un niveau de **683 679 €** en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à **86 390 €** en dépenses et en recettes.

Investissement	%	86 390,00 €
Aide achat vélos	5,79 %	5 000,00 €
Columbarium	17,36 %	15 000,00 €
Achat défibrillateurs	17,36 %	15 000,00 €
Défense incendie	23,15 %	20 000,00 €
Investissement non ciblé	36,34 %	31 390,00 €

Dépenses d'investissement

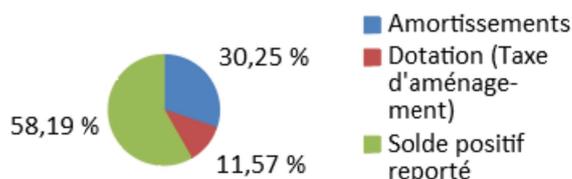


Les principales dépenses d'investissement seront affectées à :

- Travaux d'aménagement du nouveau cimetière avec la mise en place d'un columbarium (Une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental) 15 000€
- Achat de 3 défibrillateurs (mairie, presbytère, hameau de Gruchy) 15 000€
- Travaux et achats non ciblés 25 000€

Investissement	%	86 390,00 €
Amortissements	30,25 %	26 130,00 €
Dotation (Taxe d'aménagement)	11,57 %	9 993,00 €
Solde positif reporté	58,19 %	50 267,00 €

Recettes d'investissement



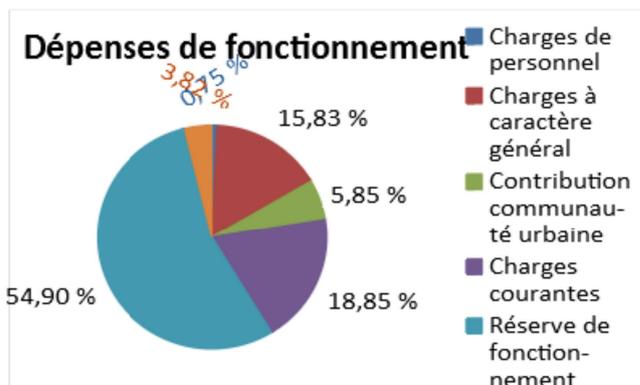
0 000€
pris en charge
n de

Le Budget primitif 2021

Les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement % **683 678,00 €**

Charges de personnel	0,75 %	5 110,00 €
Charges à caractère général	15,83 %	108 231,00 €
Contribution communauté urbaine	5,85 %	40 000,00 €
Charges courantes	18,85 %	128 900,00 €
Réserve de fonctionnement	54,90 %	375 307,00 €
Amortissement	3,82 %	26 130,00 €

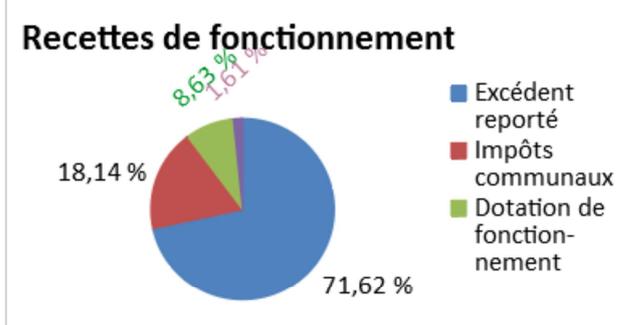


Le montant des dépenses prévues pour l'année 2021 sont de 308 372 €.

Nous retrouvons les cotisations aux différents organismes pour 136 984.13€ dont principalement : la cotisation au SIVOM « Education, Enfance, Jeunesse » pour 64 622.15€, l'attribution de compensation à la CU pour 40 000€, les charges concernant la mutualisation administrative du poste de secrétaire de mairie pour environ 17 000€.

Fonctionnement % **683 679,00 €**

Excédent reporté	71,62 %	489 669,00 €
Impôts communaux	18,14 %	124 000,00 €
Dotation de fonctionnement	8,63 %	59 000,00 €
Ressources diverses	1,61 %	11 010,00 €



Les dotations forfaitaires (Etat) sont en baisse due à la part globalement croissante affectée aux communes nouvelles. Les contributions directes composées de la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et non bâties ont été votées à l'unanimité aux mêmes taux que les années précédentes.

Conseil municipal du 4 février et du 8 avril 2021

Depuis la parution du dernier ROSEL Infos, le conseil municipal s'est réuni à deux reprises, le 4 février et le 8 avril 2021, exceptionnellement dans la salle du presbytère compte tenu des contraintes sanitaires.

Conseil municipal du 4 février 2021

• Le Conseil municipal a choisi un prestataire RGPD

Pour répondre aux obligations du Règlement Général en matière de Protection des Données informatiques (RGPD), le conseil municipal a choisi d'adhérer au SMICO (Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités) qui propose aux collectivités intéressées son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique. Le SMICO assure aussi pour leur compte la fonction de Délégué à la Protection des Données (DPO) pour un coût global de 648 € / an.

• Le Conseil municipal a adopté une convention mutualisée pour la création d'un poste de technicien en Informatique / Réseaux / Téléphonie

Dans le but d'assurer la sécurité des systèmes informatiques et de s'adapter aux exigences nouvelles en améliorant la qualité de service pour les utilisateurs, le conseil municipal a décidé de s'associer à l'initiative du SEEJ et des communes de Thue et Mue et Saint Manvieu Norrey pour recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois dans un premier temps.

Ce poste mutualisé sera porté par le SEEJ et fera l'objet d'une convention de mise à disposition de service auprès des communes qui sera soumise ultérieurement au Conseil municipal.

• Le Conseil municipal a voté une autorisation d'engager et de mandater dans l'attente du vote du budget.

Ce vote permet à Madame le Maire d'engager, en début d'année, des dépenses pour 2021 dans l'attente du vote du budget qui interviendra le 8 avril 2021.

• Le Conseil municipal a délibéré sur l'achat d'un columbarium qui sera installé au cimetière

Pour répondre aux demandes de dépôt d'urnes funéraires au cimetière, le conseil municipal a décidé d'installer un columbarium afin d'accueillir les urnes des personnes incinérées.

Le Conseil a retenu la proposition de l'entreprise de Pompes funèbres – Marbrerie « Le Choix funéraire » qui assurera la mise en place d'un columbarium de 12 cases au Jardin du Souvenir et d'une colonne permettant la pose de plaques à graver.

Le projet inclut aussi la préparation du terrain et l'aménagement d'alvéoles pour faciliter l'entretien qui seront assurés par l'entreprise Leplatois.

A l'issue des travaux, un règlement sera établi afin d'harmoniser la pose et la gravure des plaques.

Le coût total de l'opération est de 9 896.00€

Le Conseil a autorisé Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales. (Point ajouté à l'ordre du jour en début de séance à la demande du maire et accepté par le Conseil municipal).

• Le Conseil municipal a adopté une convention de mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage publique entre la commune de Rosel et le CAUE du Calvados

Point ajouté à l'ordre du jour en début de séance à la demande du maire et accepté par le Conseil municipal. Créé dans le Calvados en 1979, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) est un organisme de mission de service public à la disposition des collectivités qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Il est donc à même d'aider les collectivités dans leurs démarches ou leurs projets touchant à l'aménagement ou à l'équipement de leur territoire.

Cette convention est adoptée dans la perspective de réflexions futures qui pourraient concerner la place du Hameau de Gruchy afin de pouvoir faire appel à ses services.

• **Au chapitre des questions diverses :**

→ **Défibrillateurs**

La mairie a entrepris des démarches pour installer 3 défibrillateurs qui seront installés à la mairie, au presbytère et au Hameau de Gruchy.

Les devis seront d'abord étudiés en Commission avant d'être soumis au Conseil municipal

→ **Nouvelles consignes de tri**

A partir du 1^{er} avril 2021, de nouvelles consignes de tri seront applicables entraînant un nouveau calendrier de collecte et de nouvelles habitudes à prendre. Toutes les indications nécessaires seront adressées aux habitants par la Communauté urbaine en charge des ordures ménagères.

Conseil municipal du 8 avril 2021

Exercice habituel à cette période de l'année, le Conseil municipal du 8 avril a été en grande partie consacré aux questions financières et au vote du budget primitif qui fait l'objet d'un article particulier dans ce numéro.(voir page 2 et 3)

• **Le Conseil municipal a voté le Compte de gestion 2020**

Le compte de gestion est élaboré par le Trésorier, comptable public de la collectivité, et fait état des opérations réalisées pour le compte de la commune. Il doit être en tous points conforme au Compte administratif du maire.

Il a été présenté par Madame Maubré-Turpin, Trésorier de Caen, en charge de la commune de Rosel qui assistait à la réunion.

Le compte de gestion a été voté à l'unanimité du Conseil.

• **Le Conseil municipal a voté le Compte administratif 2020**

Le compte administratif est établi par le maire, ordonnateur, et fournit des informations essentielles sur l'exécution budgétaire de la collectivité et sur sa situation financière et patrimoniale.

Le compte administratif 2020 s'établit ainsi :

- Recettes de Fonctionnement : 242 229,93 €
- Dépenses de fonctionnement : 217 105,94 €
- Recettes d'investissement : 55 591,24 €
- Dépenses d'investissement : 614,98 €

• **Affectation du résultat**

Compte tenu des reports des années précédentes, le Conseil municipal a voté l'affectation du résultat et sa reprise dans le budget primitif 2021 de la manière suivante :

- en fonctionnement Recettes : 489 669,83 €
- en investissement Recettes : 50 267,61 €

• **Taux d'imposition des taxes locales**

La suppression progressive de la taxe d'habitation et la compensation versée aux communes vont entraîner, en 2021, des modifications dans la présentation des rôles des contributions. La colonne « Commune » de la Taxe foncière sur les propriétés bâties regroupera à la fois le taux communal et le taux départemental.

La taxe foncière départementale sera affectée aux communes afin de compenser la perte financière due à la suppression de la taxe d'habitation.

Pour ce qui concerne la commune de Rosel, le Conseil municipal a décidé de maintenir les mêmes taux qu'en 2020, à savoir :

- Taxe d'habitation : 8,63 % (pour les contribuables encore assujettis et les résidences secondaires)
- Taxe foncière propriétés bâties : 21,54 %
- Taxe foncière propriétés bâties : 22,44 %

• **Le Conseil municipal a voté les subventions aux associations pour l'année 2021**

• **Le Conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition de service Informatique / Réseaux / Téléphonie**

Déjà évoquée lors de la réunion du 4 février, le Conseil municipal a ratifié la Convention de mise à disposition de service pour l'embauche d'un agent contractuel pour une durée de 6 mois dans un premier temps. Ce poste sera mutualisé avec le SEEJ et les communes de Thue et Mue et Saint Manvieu Norrey. La charge pour Rosel représente 2% du coût total, soit 500 €.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION ATTRIBUEE
APE CAIRON	250,00 €
Association MUE'SIQUE	900,00 €
JUNO	100,00 €
COMITE DES FETES L / R	900,00 €
Comité de jumelage	450,00 €
Association MUSE	300,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	80,00 €
Association multi-activités	600,00 €
Banque alimentaire	500,00 €
Ass des anciens du canton	274,50 €
ADMR	200,00 €
TOTAL	4 554,50 €

• **Reversement de la Taxe d'Aménagement aux communes**

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme. Elle est dorénavant encaissée par la Communauté urbaine, au titre de sa compétence Urbanisme, qui en reverse 75 % aux communes qui doivent en délibérer.

• **Convention de mise à disposition de locaux à la Communauté urbaine**

La commune a transféré la compétence voirie et entretien des espaces verts à la création de la Communauté urbaine, en 2017. A ce titre la Communauté urbaine utilise une partie du local technique de la commune.

Le Conseil municipal a ratifié le projet de convention de mise à disposition pour la durée du mandat 2020 – 2026.

• **Aide à l'achat de vélo à assistance électrique**

Dans le cadre de sa politique de développement durable, le Conseil municipal a voté un crédit destiné à l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique
Voir conditions dans article dédié

• **Présentation de l'état annuel des indemnités des élus**

En application de la loi du 29 décembre 2019, relative à « l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique » l'état annuel des indemnités brutes des élus municipaux a été présenté au conseil municipal qui en a pris acte. Ce montant s'élève 26 336.81€ pour l'année 2020.

Informations

L'arrivée de la fibre optique

Le déploiement de la fibre optique est un engagement du Conseil départemental. Tous les roseloises et Roselois sont impatients de recevoir ce réseau.

Les travaux d'installation de la fibre sont quasiment terminés au hameau de Gruchy, à l'exception de quelques maisons Chemin du Ferrage qui sont dépendantes de l'enfouissement des réseaux. La commercialisation est en cours.

Au bourg de Rosel, ils sont toujours en cours, la commercialisation pourrait se faire au second trimestre 2021.

Vous pouvez consulter le site : www.fibre-calvados.fr. Ce site regroupe toutes les informations pour bien comprendre le projet et suivre son avancement.

Projet RD 126

Le 13 avril dernier, les adjoints et moi-même avons rencontré Messieurs Martin Lecointre et Yann Jahouel du service des routes et Monsieur Jean- Marc Blanc du service Agricole et Foncier du Conseil départemental.

Lors du vote du budget 2021, le Conseil départemental a voté une autorisation de programme incluant le projet de sécurisation de la route départementale 126.

Avant d'entreprendre les travaux qui se dérouleraient en 2 temps (traversée du hameau de Gruchy suivie des travaux sur la RD 126 jusqu'au bourg de Rosel avec un aménagement du carrefour), le Conseil départemental doit acquérir les terrains nécessaires. Si les travaux sont prévus en 2 phases, les acquisitions de terrains se feront pour la totalité du tracé.

A ce jour, des négociations sont en cours avec les propriétaires. Une fois les terrains acquis, les travaux pourront donc commencer. Un souhait pour beaucoup de Roselois et Roseloises.

La communication

Comment être efficace quand nous ne sommes pas des professionnels ?

Quels outils mettre en place ? Doit-on renouveler nos modes de communication ?

Ce sont les questions que se sont posées les membres de la commission « Information-Communication »

La communication est un service qui demande de l'implication et du suivi et, dans les petites communes, ce sont les élus qui en ont la charge.

Après avoir listé les moyens de communication mis à disposition des habitants et s'entendre dire que la mairie ne communique assez, nous avons décidé de vous interroger. C'est la raison pour laquelle vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres un questionnaire sur les pratiques de la municipalité. Vous avez aussi la possibilité de répondre en ligne à ce questionnaire sur notre site : www.rosel.fr

A vos crayons ou vos souris! Merci de votre implication.

Depuis le 1^{er} avril, les collectes des incinérables et des recyclables sont différenciées :

- les déchets incinérables (bac gris) sont collectés chaque mercredi après-midi
- les déchets recyclables (bac jaune) sont collectés tous les 15 jours, le mercredi matin, les semaines paires.

En cas de doute, consultez le calendrier de collecte qui vous a été remis par Caen la mer, en particulier pour les semaines comportant un jour férié.

Une astuce pour bien trier vos recyclables :

- Tous les emballages de produits de consommation se trient.

- Les lingettes, les serviettes d'essuie-tout, les couches bébé, les produits ménagers et les produits d'entretien ne sont pas recyclables et doivent être placés dans le bac gris.



EVOLUTION de la Collecte des Déchets RECYCLABLES

La Communauté Urbaine Caen la mer fait évoluer les consignes de tri des déchets sur son territoire, pour répondre aux objectifs de développement durable fixés par la Loi de Transition Ecologique et de Croissance Verte (LTECV).

Dans ce but, Caen la mer effectue une campagne de dotation de bacs avec couvercle jaune, en vue de supprimer les sacs jaunes.

Les travaux

● EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS

L'effacement des réseaux sur le hameau de Gruchy est en cours de réalisation, les tranchées principales sont terminées avec passage des réseaux enterrés.

Les travaux qui suivront concerneront les raccordements individuels sur ces nouveaux réseaux ainsi que la pose des nouveaux candélabres.

A l'issue de ces travaux, les réseaux aériens seront supprimés, ce qui amènera la fin de chantier à l'automne. Les entreprises à pied d'œuvre font le maximum pour vous faciliter la circulation. Merci de votre compréhension.

● TROTTOIRS RUE DE LA PORTE DES CHAMPS

Les travaux de réfection des trottoirs de la première partie de la rue de la Porte de Champs, intégrant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, sont réalisés.

● RÉFECTION VOIE D'ACCÈS AU CIMETIÈRE

Le 1^{er} mai, la voie a été ref



Travaux en commande

● RUE DES TAILLEURS DE PIERRE

A la suite des travaux d'accessibilité réalisés en fin du dernier mandat, un défaut de conception générant des gardes d'eau a été constaté. L'entreprise doit réintervenir pour éviter ces désagréments.

● RUE FRANCIS RUSSEL

Une garde d'eau est toujours présente les jours de pluie. La Communauté Urbaine Caen la mer, en charge des travaux, prendra contact avec le riverain pour traiter ce problème.

● ALLÉE BÉRANGÈRE

Un bicouche sur la partie non bitumée qui débouche sur le chemin du Ricaras doit être réalisé. Ces travaux traiteront avec attention les eaux de débordement venant de l'amont (RD 170 et Chemin du Ferrage) pour les canaliser au maximum en cas de gros orages, afin de ne pas inonder le chemin du Ricaras.

Travaux dans l'église

Les autres travaux projetés sur ce mandat

● PLACE DE GRUCHY

Une étude a été confiée au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) visant à proposer un projet de réaménagement de cette place et de ses voies de desserte et incluant l'aménagement des trottoirs du hameau.

L'idée principale est de renforcer son aspect convivial au centre du hameau, mais aussi de marquer ces travaux d'une empreinte écologique forte.

Ce projet doit nous être remis pour l'été et sera présenté aux habitants au cours de l'automne afin de recueillir leurs avis.

Notre souhait est de voir ces travaux réalisés avant la fin 2023.

● RUE DE L'ÉGLISE

Le Lotissement rue de l'Eglise, bien que son plan d'aménagement ne soit pas encore validé, devrait être autorisé et démarrer pour l'été.

Les travaux de voirie et réseaux divers seront traités en fin d'année, puis les constructions individuelles réalisées.

La réalisation de ce lotissement implique de refaire également, en fin d'année 2021, le réseau d'alimentation d'eau et d'assainissement depuis la rue Boulay jusqu'à la rue de l'Eglantine.

A l'issue de tous ces travaux, la rue de l'Eglise sera refaite, avec un traitement particulier aux abords de l'église, dans les années 2024 – 2025.

● EFFACEMENT DES RÉSEAUX (suite)

Une étude a été confiée au SDEC (Syndicat départemental d'équipements collectifs), visant à effacer les réseaux chemin de l'Eglantine et chemin du Ricaras.

Ils seront ensuite traités dans le cadre du programme de travaux du Secteur Ouest de Caen la mer.

Notre souhait est de les faire réaliser pour la fin de ce mandat.

Réalisation de clôtures

Tout projet de réalisation de clôtures en neuf ou en rénovation, doit faire l'objet d'une instruction en Mairie, selon les prescriptions du Plan Local d'Urbanisme.

Vous avez demandé et obtenu soit un Permis de Construire (PC), soit une Déclaration Préalable (DP), vous pouvez réaliser vos clôtures conformément à ce projet autorisé.

Toutefois, si vous désirez faire évoluer votre projet lors de la réalisation de vos clôtures, vous devez nécessairement effectuer une nouvelle Déclaration Préalable en Mairie.

Votre formulaire de DP sera accompagné d'un plan détaillé de ces clôtures et précisera les matériaux utilisés.

Dans le cas de rénovation de vos clôtures, la DP est également obligatoire avant réalisation.

Point particulier du Lotissement du Parc

La procédure définie ci-dessus s'impose, au risque de refus de conformité de vos travaux.

Le règlement du Permis d'Aménager (PA) de ce lotissement a été revu, pour la partie clôtures, afin de répondre à une pétition du collectif des habitants (procédure définie par le Code de l'Urbanisme).

Ce nouveau règlement réalisé par le lotisseur a été présenté en mairie, puis diffusé aux propriétaires des logements.

Il doit être validé par la majorité des propriétaires de ce lotissement, puis confirmé par le service Droits des Sols de la Communauté Urbaine de Caen la mer avant d'entrer en application.

Si le consensus n'est pas établi en faveur de ce nouveau règlement, c'est celui actuellement en place qui restera la règle de construction des clôtures.

Urbanisme

La voie cyclable ROSEL-GRUCHY

Le schéma cyclable communautaire adopté en 2019 par Caen la mer ambitionne de relier l'ensemble des communes du territoire. Dans ce schéma, les chemins ruraux ont été identifiés comme des liaisons potentiellement intéressantes pour sécuriser les déplacements des cyclistes.

La commune de Rosel s'est inscrite dans ce programme et a été retenue pour l'expérimentation d'un nouveau mode de traitement des chemins ruraux, avec le procédé LHR (Liant Hydraulique Routier) afin d'obtenir une structure roulante et capable de résister au passage d'engins agricoles.

Le LHR est un procédé écologique qui évite le décaissement des chemins avec évacuation des matériaux et donc l'apport de nouveaux matériaux nécessaires pour la structure du chemin.

Les matériaux constitutifs du chemin sont finement broyés sur place et mélangés au LHR afin d'obtenir une pâte dure par réaction avec l'eau. Une étanchéité provisoire est ensuite réalisée (gravillon – bitume) indispensable durant la période de séchage de 3 semaines.

Le chemin du Ferrage a été choisi pour sa position centrale dans le réseau des chemins de la plaine, son utilisation par les agriculteurs n'étant pas primordiale bien que restant possible.

Cette nouvelle voie cyclable permet de relier Rosel à Gruchy en sécurité et à distance éloignée de la circulation des véhicules.

Une période d'observation de 1 an est maintenant engagée pour observer et constater le comportement et la pérennité du procédé au fil des saisons.

A l'issue de ce délai et si l'expérimentation s'avère concluante, une deuxième phase de travaux sera effectuée pour relier le hameau de Gruchy à Authie, prolongeant le chemin du Ferrage jusqu'à la rue du Stade (Authie).

L'année 2022 verra donc la commune de Rosel reliée à Caen par ce nouveau chemin cyclable en empruntant la piste Authie – Caen par l'abbaye d'Ardenne.

Enfin, les travaux de bicouche prévus allée Bérange permettront une continuité cyclable, après la traversée du RD 170, vers le chemin du Ricaras ou le chemin de l'Eglantine pour rejoindre le centre bourg.

Vous souhaitez acheter un vélo à assistance électrique ?

Vous pouvez recevoir une aide financière

Dans le cadre de la politique de transition écologique et pour répondre aux enjeux environnementaux, sanitaires et de bien-être, le Conseil municipal a décidé d'accorder une aide de 100 €, sans condition de ressources, aux habitants qui s'équiperont d'un vélo à assistance électrique.

Pour les habitants dont le revenu fiscal par part est inférieur ou égal à 13 489 €, cette aide déclenchera une aide complémentaire de la Communauté urbaine de 50 € et de l'Etat au titre du « bonus vélo » qui doublera l'aide des collectivités.

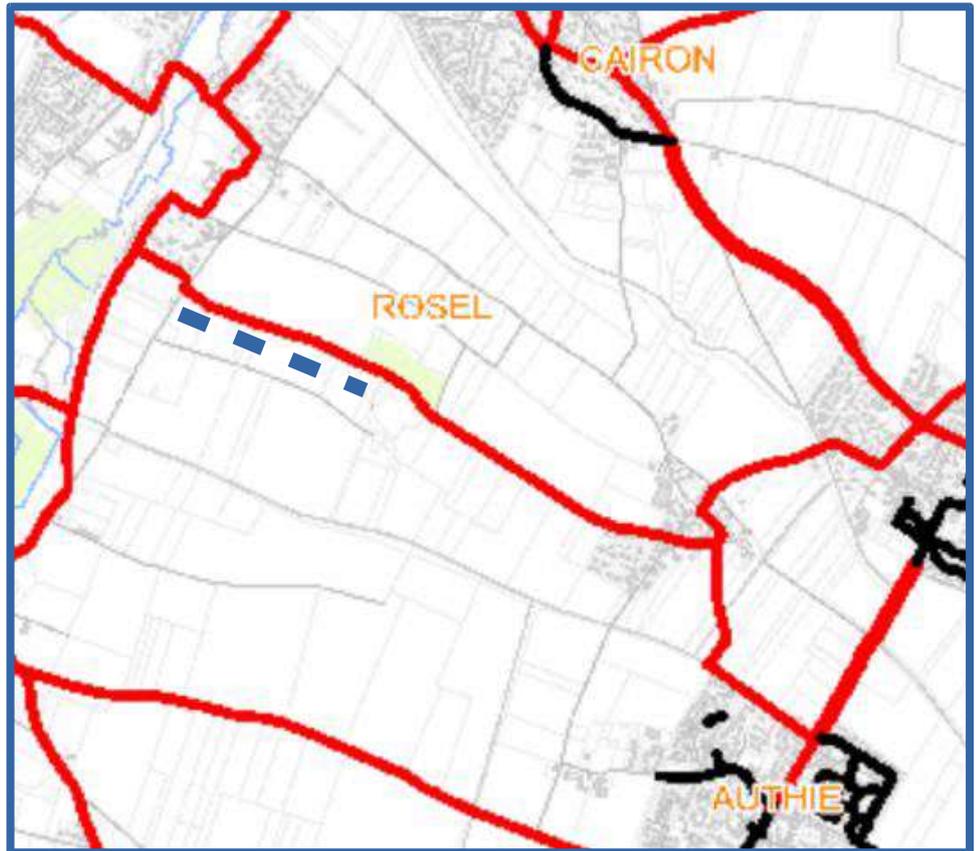
Concrètement, pour un habitant de Rosel répondant aux conditions, l'aide totale sera de 100 € (commune) + 50 € (Communauté urbaine) + 150 € de l'Etat, soit une aide totale de 300€.

Pour bénéficier de l'aide de la commune, il faut

- être majeur et domicilié à Rosel,
- produire une déclaration sur l'honneur pour l'attribution d'une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.
- présenter une facture postérieure au 8 avril 2021
- acheter un vélo à assistance électrique neuf dans un magasin du territoire de Caen la mer,
- Une seule aide par personne dans la limite de deux aides par foyer

Pour obtenir ces aides, s'adresser à la mairie.

La voie cyclable ROSEL-GRUCHY



Les frelons asiatiques

C'est l'époque des nids primaires de frelons asiatiques et il n'y a pas de prise en charge financière pour la destruction de ces petits nids. Ils peuvent être neutralisés à l'aide d'un bocal - en ayant pris soin d'enfermer la reine - ou à l'aide d'une bombe insecticide, de préférence le soir quand la reine est rentrée.

La campagne de destruction et l'aide financière apportée pour les nids secondaires ouvrira fin juin

Nous vous rappelons que, selon le Muséum national d'histoire naturelle et le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, aucun piège alimentaire ne permet une sélectivité totale. En effet les insectes non ciblés paient un lourd tribut à ces pièges artisanaux. De plus, leur efficacité sur les populations de frelons asiatiques n'a pas été démontrée.

Concentrons plutôt nos efforts sur la recherche et la destruction des nids primaires.

Mais soyons prudents, la plupart des attaques de frelons asiatiques proviennent des nids situés à moins de trois mètres de hauteur.

C'est pourquoi :

- 1- Avant d'entrer dans un local fermé depuis plusieurs semaines (garage, grenier, appentis, ...), en un point particulier ;
- 2- Avant toute intervention de taille ou de débroussaillage, observons la haie pour repérer une éventuelle entrée de nid secondaire.

Si la présence d'un nid secondaire est avérée, ne pas s'approcher, ne pas intervenir soi-même et faire au plus tôt la déclaration à la mairie qui fera le nécessaire auprès de la FREDON.

Il y a eu près de 2 800 nids détruits dans le Calvados en 2020 et près de 40% des attaques sont liées à des nids secondaires.

Les rongeurs et nuisibles. Quoi et comment faire ?

Essayons d'avoir une démarche vertueuse en écologie et faisons le maximum pour diminuer nos déchets en tous genres.

Nos boîtes à compost, nos poulaillers, nos jardins, nos tas de bois, nos points d'eau sont des endroits propices et très convoités par des animaux non souhaitables dans notre environnement quotidien (rats, ...).

Les bons réflexes pour lutter contre ces colonies :

1- Ne pas jeter nos déchets alimentaires dans nos cours ou nos rues, mais dans nos poubelles bien fermées.

Ne pas donner de la nourriture pour nos animaux domestiques et bétail directement sur le sol, mais la déposer dans des réceptacles transportables que nous pourrions retirer le soir (18h en été /17h en hiver).

Stocker les réserves de nourriture dans des contenants hermétiques et dans des locaux inaccessibles. Ces petites actions obligeront nos rongeurs d'aller plus loin rechercher leur nourriture et ils iront plus facilement vers les pièges garnis d'appâts préalablement déposés, sans oublier de fixer ces appâts pour qu'ils soient dégustés sur place. (Pas de « click and collect » pour un stockage). Si malheureusement, nous apercevons un rongeur près d'un poste d'appâtage, surtout ne pas l'effrayer le traitement serait moins efficace.

2- Supprimer dans nos jardins les abris pouvant servir de cache aux animaux indésirables et faciliter leurs déplacements. Ainsi, ils seront plus stressés, visibles et vulnérables face à leurs prédateurs naturels (rapaces).

En complément, nous pouvons essayer de nous débarrasser de ces nuisibles par des méthodes naturelles avec des répulsifs : le poivre, la sauge, la menthe, le laurier, les huiles essentielles de citronnelle et d'eucalyptus ou leur procurer une nourriture indigeste : le coca / mélange plâtre+farine accompagné d'un récipient d'eau (mais à l'abri) / mélange chaux vive+sucre.

Nous pouvons également introduire les chats dans nos jardins. Les rongeurs surestiment les risques de prédation et ajusteront leur présence dans des limites moins dangereuses.



A la Communauté Urbaine, 2020 sera l'année du projet de territoire



Pour écrire une nouvelle page de son histoire et se projeter dans le futur, la Communauté urbaine a lancé, en début d'année, l'élaboration de son projet de territoire à l'horizon 2030.

Pour relever les défis qui l'attendent, faire face au changement climatique, assurer son développement économique, développer son attractivité, répondre aux besoins des habitants et leur proposer un cadre de vie de qualité, Caen la mer a choisi d'élaborer de manière concertée son projet de territoire. Feuille de route pour les 10 prochaines années, ce document permettra de mettre en œuvre des actions concrètes répondant aux enjeux futurs en tenant compte de la diversité des 48 communes. Le projet de territoire, c'est :

- un diagnostic,
- des enjeux d'avenir,
- une stratégie pour le territoire,
- un plan d'actions opérationnelles.

Ce projet se construit avec les habitants, les élus, les partenaires institutionnels, les acteurs associatifs et économiques qui sont associés à la démarche.

L'élaboration du projet de territoire 2021 – 2030 de Caen la mer est prévue sur 1 an :

- Phase 1 - février/mai 2021 : diagnostic/enjeux
- Phase 2 – juin/septembre 2021 : orientations/objectifs
- Phase 3 – octobre/décembre 2021 : plan d'actions/fiches actions

Pour suivre l'ensemble de la démarche et l'avancement du projet consulter la page internet dédiée sur le site caenlamer.fr

Les actualités de la Communauté Urbaine

Focus sur le budget

« Il est nécessaire d'avoir des bases solides pour affronter les futurs défis qui nous attendent dans les deux, voire trois prochaines années et ainsi continuer d'investir de façon massive dans les projets communautaires. Grâce à des finances saines et le résultat du travail de ces dernières années, nous sommes capables d'absorber les chocs, s'il devait y en avoir » a résumé en introduction le Rapporteur Général en charge des finances, Aristide Olivier.

Comme dans les communes le début de l'année a été marqué à la Communauté urbaine par l'exercice budgétaire dans un contexte de crise sanitaire et économique.

Le budget prévisionnel, voté le 18 mars 2021, s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement à **343 M€**.

Opérations d'aménagement urbain, accompagnement de projets lancés par l'État, assainissement, travaux de voirie, transports ou gestion des ordures ménagères illustrent l'action de Caen la mer au quotidien.

61 millions d'euros d'investissements sont inscrits au budget principal.

Parmi les investissements majeurs :

- 14 M€ pour les travaux de voirie et d'aménagement des communes

- 8,5 M€ pour l'achat de bus biogaz et la construction de la station qui doit les alimenter

- 3,2 M€ pour l'agrandissement du laboratoire Crismat de l'ENSI de Caen

L'actualité du Syndicat Éducation Enfance Jeunesse (SEEJ)



Dans le cours d'une année encore marquée par la pandémie et les contraintes sanitaires qu'elle impose particulièrement en milieu scolaire et périscolaire, le Comité syndical du SEEJ s'est réuni, le 31 mars dernier.

Cette réunion a permis, outre le vote du budget qui en était l'objet principal, de présenter aussi le rapport d'activités de l'année 2020

Le budget primitif 2021 du SEEJ s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 3,5 M€ en fonctionnement et à 1 M€ en investissement.

Les principales dépenses en fonctionnement concernent les charges de personnel et les charges à caractère général.

Les dépenses d'investissement seront principalement orientées, en 2021, vers les investissements pédagogiques et le numérique à l'école, le plan de conservation des bâtiments scolaires, la fin des travaux du restaurant scolaire à l'école du Fresne Camilly et le remboursement des emprunts.

Le rapport d'activités de l'année 2020 permet de faire le bilan et l'analyse de l'année écoulée marquée, pour le Syndicat, par le renouvellement de ses instances à la suite des élections municipales de 2020 et par la pandémie qui a nécessité de la part des élus et des agents une adaptation permanente à la situation sanitaire et aux protocoles imposés qui perdurent encore à ce jour.

Parmi les éléments essentiels du rapport d'activités 2020, on peut retiendra que :

- le territoire du SEEJ compte 11 800 habitants, en augmentation régulière
- le SEEJ accueille 1 200 élèves dans ses 7 sites scolaires pour un total de 49 classes
- le SEEJ a servi 85 000 repas en 2020 (118 000 en 2019)
- le SEEJ assure 3 lignes de bus scolaires
- le SEEJ, par convention avec l'ALJ, organise les centres de loisirs 3–12 ans, les espaces jeunes 10–18 ans
- le SEEJ propose 2 Relais Petite Enfance (RAM) aux assistantes maternelles et aux familles par convention avec Familles Rurales
- les mesures sanitaires exceptionnelles ont entraîné une dépense supplémentaire chiffrée à 150 000 € et assumée sur son propre budget
- l'année 2020 a été particulièrement perturbée par les confinements et qu'un service minimum d'accueil a toujours permis d'accueillir les enfants de parents exerçant une profession mobilisée dans la lutte contre le coronavirus
- le SEEJ entretient de nombreux partenariats avec plusieurs organismes et communes, principalement avec l'Education Nationale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Caisse d'Allocations Familiales, Familles Rurales ou encore l'Association Loisirs Jeunesse (ALJ) qui assure les accueils du mercredi et des petites vacances
- le SEEJ a réalisé, en 2020, d'importants travaux de réhabilitation et la construction de 2 classes et du restaurant scolaire à Cairon et démarré des travaux au Fresne Camilly en sus des travaux habituels d'entretien et de réhabilitation des bâtiments

Le rapport d'activités est consultable sur le site seej.fr

Comité de jumelage Rosel /Lasson /Goodleigh



Le Comité de jumelage a interrompu ses activités depuis mars 2020. Le voyage à Goodleigh prévu en 2020 n'a pu avoir lieu. A ce jour, nous ne savons pas quand et dans quelles conditions les échanges pourront reprendre.

La sortie en vallée de Seine n'a pu se faire. Il semble difficile de la programmer en 2021. Elle sera reportée en 2022, en espérant que la situation sanitaire le permettra et que les habitués de nos sorties culturelles nous resterons fidèles. Des informations plus précises seront diffusées en septembre prochain.

La troupe de théâtre a interrompu ses répétitions.

Association Mue-sique



Une assemblée générale devrait être programmée en juin prochain.

Pour l'instant, plusieurs bénévoles sont sur le départ. Afin de gérer cette association, il faut absolument que la relève se fasse.

Le président est en recherche de bénévoles

Association Astrogène



Vu le contexte sanitaire, l'association Astrogène continue ses réunions mensuelles en distanciel, le troisième mardi de chaque mois à 20h.

Association Multi- Activités



Nous vous espérons tous en bonne santé.

Nous élaborerons un nouveau programme à partir de septembre en vue d'une reprise progressive des activités en conformité avec les règles sanitaires.

N'hésitez pas à nous contacter via notre adresse mail:(assomultirosellason@gmail.com) et à consulter notre site : <https://sites.google.com/site/assorosellason/> ainsi que notre page Facebook.